Document generated on 10/12/2024 4:20 a.m.

L'Actualité économique

Commentaires de Michel Boisvert

Michel Boisvert

Volume 50, Number 4, octobre–décembre 1974

URI: https://id.erudit.org/iderudit/803069ar
DOI: https://doi.org/10.7202/803069ar

See table of contents

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (print)
1710-3991 (digital)

Explore this journal

Cite this document

Boisvert, M. (1974). Commentaires de Michel Boisvert. *L'Actualité économique*, *50*(4), 567–571. https://doi.org/10.7202/803069ar

Tous droits réservés © HEC Montréal, 1974

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

MICHEL BOISVERT *

Conseil économique du Canada

1) *Un diagnostic clair*

Le document de travail proposé par le M.I.C. est dans l'ensemble remarquable de clarté et de concision, spécialement à l'occasion du diagnostic de la situation économique présente et de la réflexion sur les causes des déficiences structurelles de l'économie du Québec. Ainsi la formulation des objectifs proposés tout au long du document est-elle rarement contestable. Il faut aussi noter l'importance accordée à la pleine utilisation des ressources humaines disponibles qui répond à une vision humaniste du développement économique. L'innovation, employée ici encore comme mot clé, permet une analyse qui s'attache à l'essentiel et débouche sur une vision opérationnelle du phénomène. Enfin la section sur les entreprises publiques dresse un bilan éclairé des diverses expériences québécoises et contient nombre de suggestions pertinentes, en particulier sur le fractionnement des opérations de l'Hydro-Québec, le rôle nouveau dévolu à la S.G.F. et la création de SOGEPIC.

2) *Imprécisions et omissions*

Il y a parfois, cependant, certaines imprécisions et omissions qui doivent être soulignées. Par exemple, on continue de juger le secteur tertiaire comme moins important présumément à cause d'un impact plus faible sur la croissance économique générale tout en soulignant qu'il occupe la majorité de la main-d'œuvre. Or, comme l'argumen-

* Les opinions exprimées dans ce commentaire ne représentent pas automatiquement la position du Conseil Economique du Canada mais plutôt les vues personnelles de l'auteur.

tation qui suit est construite sur l'utilisation optimale de la main-d'œuvre et que la part du tertiaire ne cesse d'augmenter, ce secteur devrait donc recevoir une attention au moins égale. D'ailleurs, la création de polyvalentes et l'implantation d'un réseau de C.L.S.C. répondaient aussi à un besoin de rationalisation dans la gestion des services.

Le document prétend ailleurs que la proximité du marché acquiert comme facteur de localisation de plus en plus d'importance et ce au détriment de l'attraction exercée par une main-d'œuvre abondante et de l'accessibilité aux matières premières ; en ce dernier cas, l'assertion mérite certainement quelques nuances, étant donné la conjoncture internationale actuelle qui redonne à la rente sur les ressources naturelles une importance insoupçonnée. D'autre part, il faut rappeler que pour qui a lu les travaux effectués depuis Hotelling en théorie de localisation, le spectre d'une super-concentration industrielle dans le champ urbain de Toronto qui pourrait naître de l'importance du marché ontarien, soulignée par le document, ne sert plus que d'épouvantail idéologique.

La comparaison avec l'ensemble canadien ou avec l'Ontario n'est pas partout suivie ce qui, à tort évidemment, pourrait donner l'impression que la concentration des exportations en produits de base ou semi-finis est un trait particulier au Québec ou encore qu'il n'y a pas, dans la province voisine, de problème de contrôle par les autochtones *(sic)* des décisions d'investissement industriel. A ce sujet, il est dommage que le rapport présenté par A. Raynauld à la Commission d'Enquête sur le Bilinguisme et le Biculturalisme sur la propriété des entreprises manufacturières au Québec [1] n'ait pu être mis à la disposition des auteurs du document. De même doit-on déplorer l'absence de commentaires sur l'expérience de prise en main de l'avenir économique de la Colombie-Britannique par le gouvernement Barrett. Signalons enfin l'écueil d'une comparaison entre le Québec et des pays comme le Japon ou l'Allemagne quant au caractère auto-entretenu de l'innovation industrielle ; le Québec n'étant qu'une région sur le continent nord-américain, en ce qui concerne les activités économiques continentales, la comparaison ne peut se faire qu'avec des régions comparables telles que l'Ontario, Atlanta et la Côte Sud-Est ou encore Houston et la région texane.

3) *La notion de stratégie*

Par définition, toute stratégie économique doit satisfaire au moins les deux conditions suivantes : d'abord, adopter une approche dynamique ce qui implique de mettre en relief des changements structurels perceptibles, ensuite, offrir des choix pour que s'exerce la faculté de

1. Publié récemment aux Presses de l'Université de Montréal sous le titre : *La Propriété des Entreprises au Québec, les années '60,* avril 1974, 160 p.

décision. Il est clair que ce document ne peut avoir cette prétention.

Ainsi, on peut lire en page 34 :

> « Le gouvernement du Québec représente pour l'ensemble des Québécois francophones le principal instrument qui puisse leur permettre d'atteindre leurs aspirations. »

Plus loin (page 80) on lit :

> « Le gouvernement du Québec est en effet le seul agent économique capable de réunir les facteurs de production permettant aux Québécois de s'implanter dans le domaine de l'énergie, de l'exploitation des richesses naturelles, dans certaines activités manufacturières à haute technologie, etc... ».

A mon avis, ce qui peut être dit c'est que le gouvernement du Québec est l'instrument susceptible d'atteindre de tels objectifs *le plus rapidement* en raison de ses pouvoirs législatifs et de ses moyens financiers mais que s'en remettre à l'Etat n'est qu'une des possibilités offertes comportant à la fois coûts et bénéfices. Et encore faudrait-il prévoir parmi les mesures à prendre une séquence optimale, et aussi indiquer les ajustements majeurs qui seront requis lorsque le système économique québécois sera confronté soit à des événements déterminants, soit à des niveaux critiques pour des variables de premier plan. On peut citer dans le premier cas la négociation sectorielle provinciale amenant la syndicalisation massive dans les industries traditionnelles et l'uniformisation éventuelle des taux de salaire pour l'ensemble du territoire. On peut penser aussi à la souveraineté politique du Québec ou encore à l'étatisation complète d'un secteur majeur comme l'exploitation forestière. Dans le second cas, différents scénarios sont possibles à partir des conditions démographiques du système et certains présentent assurément des caractéristiques économiques déterminantes. Mentionnons aussi l'arrêt prochain du flux de main-d'œuvre passant de l'activité agricole aux secteurs industriels traditionnels.

En d'autres mots, une politique économique de long terme exige la souplesse inhérente à toute stratégie et, par conséquent, puisant dans la prospective, elle se doit de présenter les alternatives qui s'offriront avec le plus de vraisemblance. Ce document, par sa linéarité, ne remplit pas ces conditions.

4) *Portée des mesures incitatives*

La série de mesures incitatives proposées dans la troisième section du document malgré l'abondance des détails soumis, ne fait que rendre encore plus évidente la marginalité de l'opération — secours des PME, tout en ignorant la contradiction fondamentale qu'elle entraîne. Les PME, distribuées sur l'ensemble du territoire non métropolitain et

même à l'intérieur de la métropole ne subsistent souvent que grâce à un marché captif de main-d'œuvre encore abondante, toujours à bon marché. Prétendre leur fournir des instruments de modernisation, c'est nier leur essence même, c'est-à-dire vouloir en faire autre chose que ce qu'elles sont. Vouloir « l'éclosion d'une classe d'entrepreneurs et d'innovateurs » (page 33) c'est entrer en contradiction avec l'effort de scolarisation entrepris depuis la Révolution tranquille qui supposément prépare chacun à devenir facteur d'initiative en son milieu de travail et avec le mode de cogestion des entreprises qui s'annonce pour le dernier quart du XXe siècle.

Une solution plus adaptée aux conditions actuelles d'ouverture des marchés et de productivité de la main-d'œuvre serait de laisser les PME s'adapter selon leur rythme propre et leur volonté de renouvellement aux pôles de croissance sectoriels qui doivent être soit créés de toutes pièces, soit remis entre les mains des Québécois. Le rôle de l'Etat ici serait donc de voir à la constitution de tels complexes industriels. Non pas que l'Etat possède des vertus d'organisation ou de dynamisme industriels supérieures au secteur privé, mais parce que l'Etat apparaît de plus en plus comme le seul agent économique capable et de poursuivre l'objectif fondamental de profitabilité des objectifs secondaires reflétant la collectivité québécoise (par exemple, la promotion économique des cadres francophones, la quasi-auto-suffisance en certaines productions) et d'assumer certaines contraintes propres à la société québécoise (par exemple, le français comme langue de travail, la faible mobilité inter-provinciale) [2]. D'autres solutions peuvent être proposées mais une chose est sûre : des choix doivent être faits, dès maintenant. Le premier : préfère-t-on les tracasseries administratives résultant de mesures incitatives, souvent discriminatoires, avec ses risques de détérioration du climat économique ou la prise en charge complète d'une ou deux activités dominantes via l'Etat, avec cette fois des risques financiers plus élevés et l'affrontement politique inévitable ? Deuxième choix, plus technique : quelles sont les activités les plus susceptibles d'assurer le plein-emploi des ressources disponibles par des avantages comparatifs persistants et des effets d'entraînement importants ? D'aucuns songeront au secteur forestier ou même à l'industrie pharmaceutique — de la recherche jusqu'à la distribution. Autre choix : quel compromis préfère-t-on en ce qui concerne les relations économiques avec les régions voisines ? Je terminerai mes commentaires en insistant sur ce dernier point.

---

2. On peut aussi ajouter que le contrôle de l'activité économique au Québec par des Québécois, au même titre que la volonté récente d'auto-gestion dans le reste du Canada, passe par des interventions étatiques.

5) *Oubli du contexte fédéral*

A peu de choses près, le document postule que l'action fédérale au Québec devra se soumettre aux objectifs et modes d'action qui seront décidés par Québec. Or l'essence même du fédéralisme est de rechercher le bien-être de chacun des partenaires par le compromis et partant de ne pouvoir satisfaire pleinement aux désirs de chacun. Illustrons à l'aide de deux exemples concrets.

A la suite de pressions exercées par l'industrie textile québécoise et de la détermination d'un Jean-Luc Pépin, la politique tarifaire canadienne continue de protéger ce secteur, concentré au Québec et employeur important. Les planificateurs québécois sont donc placés devant le dilemme suivant : ou bien ils consentent à appuyer cet effort de mise en valeur et la structure industrielle conservera ce qu'on appelle une déficience, ou bien ils souhaitent un déplacement de l'activité vers des secteurs nouveaux exigeant une formation technique supérieure et, en face de l'état embryonnaire actuel d'une telle base économique, se voient dans l'obligation de proposer une structure tarifaire modifiée en conséquence. En d'autres termes, la politique commerciale, sans être une variable stratégique directe, demeure un instrument d'action privilégié qui ne peut être ignoré.

Certaines décisions d'un gouvernement, par leur importance économique et par leur marge d'arbitraire, font apparaître encore plus ce souci du compromis et le besoin de clarification des positions qui le sous-tendent. C'est le cas de la politique fédérale des transports. Le fédéral construit actuellement Mirabel ; la région de Toronto aura aussi son aéroport international d'envergure, à Pickering. Une décision doit être prise prochainement sur la localisation d'un port en eau profonde dans l'est du Canada en vue d'accueillir les super-pétroliers ; Gros-Cacouna entre en concurrence avec quelques sites des Maritimes. Depuis toujours le réseau ferroviaire desservant le Nord-Ouest québécois a favorisé une liaison avec l'Ontario au détriment du centre du Québec. Air-Canada a décidé de retourner à Winnipeg une partie de ses opérations d'entretien effectuées présentement à Montréal.

Devant un tel tableau, deux questions se posent avec acuité : ces décisions ont-elles de l'importance pour l'avenir économique du Québec ? Si oui, peut-on espérer sortir gagnant sur toute la ligne ? Si non, il est nécessaire de proposer une stratégie économique québécoise qui à la fois permette l'évaluation d'alternatives et implique un ordre de préférences à l'égard des décisions de l'Etat central.

Le premier jalon d'une véritable stratégie économique a été posé avec ce document de travail. Il reste à en poser d'autres.